

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

22

OBJET

Stade « Minigrip »

Approbation du projet
d'installation d'un club house

Date de la convocation : 30/10/23

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme WALLON Christine, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie, Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric, M. LEFRANC Dominique

Absents représentés :

Mme COURSEAU Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis

M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre

M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine LOISEL

Absente excusée :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne

Secrétaire : M. LEFRANC Dominique

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code des Marchés Publics

CONSIDERANT que la commune envisage l'installation d'un club house au stade « Minigrip ».

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

APPROUVE le projet relatif à l'installation d'un club house au stade « Minigrip » représentant une surface utile de l'ordre de 34.85 m2.

AUTORISE M. le Maire à :

- Lancer la procédure de consultation, en application des dispositions du code des marchés publics, pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.
- Solliciter les permis de construire, de démolir et déclaration de travaux afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Le Maire

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20231106-06NOV23_07-DE